

L'Agglomération Montargoise expérimente un bus au gaz naturel en partenariat avec GRDF

Du 18 mai dernier au 1er juin prochain, l'Agglomération Montargoise expérimente un bus au Gaz Naturel Véhicule, le GNV étant du gaz naturel utilisé comme carburant. Réalisée en partenariat avec GRDF (Gaz Réseau Distribution France), cette expérimentation permet de tester l'utilisation de ce carburant alternatif sur le territoire de l'agglomération. Une station mobile provisoire a préalablement été raccordée au réseau de gaz naturel géré par GRDF, après avoir été installée au dépôt des bus AMELYS à Villemandeur.

L'agglomération Montargoise a choisi d'expérimenter, en partenariat avec GRDF, une solution de carburant au gaz, le GNV (Gaz Naturel Véhicule), du fait de ses avantages à la fois environnementaux et économiques. Frank SUPPLISSON, Président de l'AME, Jean-Paul SCHOULEUR, Vice-Président et Patrick LANCELIN, Directeur GRDF, ont pu apprécier les potentiels économique et environnemental de ce modèle d'énergie.

Un carburant économique et écologique.

Le GNV, avec une économie d'environ 30% par rapport au diesel, est l'un des carburants les moins chers.

En outre, il permet de diminuer les impacts environnementaux notamment sur l'air : les véhicules au GNV n'émettent quasiment pas de particules fines, environ 95% de moins, et ils émettent jusqu'à 50% de moins d'oxyde d'azote (NOx) que les bus au diesel.

Et si les bus carburaient au gaz dans l'Agglomération Montargoise ?

L'essai de ce bus s'inscrit dans la réflexion de l'Agglomération Montargoise sur la mise en œuvre de son plan d'actions destiné à améliorer la qualité de l'air, le PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial), et l'éventualité d'un renouvellement de sa flotte par des modèles à énergies alternatives.

Le bio-GNV (GNV issu du biométhane et produit à partir des déchets) a des atouts écologiques et économiques du GNV et en particulier de sa version 100% renouvelable, bio-GNV présente un bilan carbone quasi-neutre, puisque le CO2 libéré à l'échappement est équivalent à celui absorbé par les végétaux méthanisés.